

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 10 avril 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 01/04/2025
15	<i>Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire</i>
Présents : 12	
Votants : 15	Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON
Pour : 15	
Contre : 0	Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain RAYNALDY, Jeanne VANOVERMEIRE représentée par Nathalie BONNAL, Sébastien JACQUES représenté par Marianne MOULIN
Abstentions : 0	
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Vote du budget primitif - EAU LACHAMP-RIBENNES 2025 - DE_2025_008

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune EAU LACHAMP-RIBENNES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune EAU LACHAMP-RIBENNES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 304 286

En dépenses à la somme de : 304 286

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de réception de l'AR: 28/04/2025

048-200083335-DE_2025_008-DE

A G E D I

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 230
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000
014	Atténuations de produits	7 300
042	Section à section	51 324,74
65	Autres charges de gestion courante	500
66	Charges financières	700
67	Charges exceptionnelles	200
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	200
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		77 454,74

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 036,08
042	Section à section	14 385
70	Ventes produits fabriqués, prestations	53 283,66
74	Subventions d'exploitation	300
75	Autres produits de gestion courante	450
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		77 454,74

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 450
040	Section à section	14 385
23	REHABILITATION CAPTAGES	27 155
31	TRAITEMENT EAU POTABLE LACHAMP	35 000
34	SECURISATION RESSOURCES EN EAU	14 500
36	TELEGESTION	5 000
37	COMPTEURS EXTERIEURS	5 000
39	RESERVOIR DE CRETE	4 480
40	TRAVAUX DIVERS 2025	119 861,26
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		226 831,26

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de reception de l'AR: 28/04/2025

048-200083335-DE_2025_008-DE

A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	5 000
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	145 804,52
040	Section à section	51 324,74
32	EQUIPEMENT MATERIEL	24 702
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		226 831,26

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL

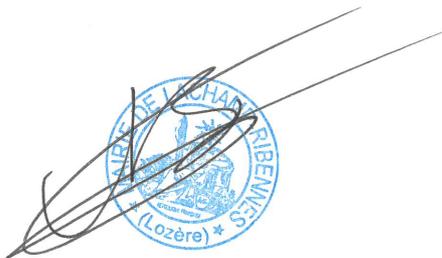


Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 04 / 20 25
et publié ou notifié
le 28 / 04 / 20 25



Date de transmission de l'acte: 28/04/2025
Date de réception de l'AR: 28/04/2025
048-200083335-DE_2025_008-DE
A G E D I